Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Grazay - Tome II

Grazay, c^on^ et arrond. de *Mayenne*-Est (10 kil. O.), à 40 kil. de Laval.

Anciens noms

Graciaco, 616 (Test. de saint Bertrand). — *Ecclesia de Graseio,* 1126-1135 (Act. pontif. Cenom., p. 344). — *Presbyter de Grazaio,* 1212 (Lib. alb., p. 77). — *W. de Grazeio,* 1212 (Ibid., 2^e^ partie mss.). — *Parrochia de Grazeio,* 1229 (Cart. de Champagne). — *H. de Grazeio,* XIII^e^ s. (Obit. d'Évron). — *N.-D. de Grazay,* 1515 (Tit. de la Cour de Grazay). — *Saint-Denis de Grazay.* 1545 (Chart. de Bourgon). — *Grazé* (Jaillot). — *Grazay* (Cassini). — *Grazé* ou *Grazai* (Le Paige).

Géographie physique

Géologie. — « Le granite dépendant du massif de Jublains-Hambers forme le sol et le sous-sol de la commune. Les arènes granitiques ont été remaniées principalement dans la partie nord, entre le bourg et l'Aron, donnant naissance à des sables éocènes que surmontent, lorsque la succession des couches est complète, des marnes et des calcaires marneux d'origine lacustre, puis des argiles verdâtres, couronnées au sommet par des silex meulières et des silex compacts passant à la calcédoine ; ceux-ci supportent une couche de terre noire, souvent sableuse, avec rognons de manganèse, qui parfois ont atteint jusqu'à 30 mètres cubes. La nature de ce minerai (peroxyde de manganèse hydraté), découvert en 1817 et employé comme minerai de fer par la forge d'Aron, ne fut reconnue qu'en 1832, par Blavier, qui engagea une société locale à faire des sondages et à demander une concession : celle-ci fut accordée par décret du 27 mai 1836, malgré l'opposition formulée par Le Nicolais de Clinchamp, propriétaire de la forge d'Aron, et Bigot, locataire (26 avril 1834), arguant de l'ancienneté de leur industrie (fin du XVI^e^ siècle) et de l'usage qu'ils faisaient de ce minerai, lequel, employé à raison de 1/8^e^ dans la fonte du haut fourneau, donnait sinon de la quantité, du moins de la qualité au métal. La concession, dont les limites demandées durent être réduites, comprenait 7 kil. 32 hect. ; elle était limitée au Nord par une ligne droite allant du moulin de la Haute-Rivière à la Chauvenais ; de ce point elle se rendait au Coudray, et de là à la Chaumière puis à la Remonière, pour revenir enfin au moulin de la Haute-Rivière.

« Le minerai, destiné à l'industrie du chlore, était broyé sur place et expédié par voitures à Paris. Les résultats n'ayant pas été satisfaisants, les concessionnaires abandonnèrent l'exploitation vers 1840 et renoncèrent à la concession, ce qui fut accepté par ordonnance royale du 25 février 1846. Les principaux points exploités sont situés entre le château de La Cour, Grazay, le ruisseau des Louailles et l'Aron. Des excavations profondes, en partie comblées, qu'entourent de nombreuses scories (Écure), indiquent également des exploitations de minerai de fer ; telle est aussi, sans doute, l'origine de l'excavation, actuellement remplie d'eau, située dans le champ du Mortier, au N. de Grazay.

« Le minerai de Grazay, considéré par Berthier (*Ann. de Chimie,* 1832) comme une espèce minérale nouvelle, a toujours été cité, par suite d'une erreur d'orthographe, sous le nom de *Groroilite* ; c'est sous ce nom qu'il est mentionné et décrit dans tous les ouvrages de minéralogie, français et étrangers ; non seulement il doit être corrigé, mais encore il doit être abandonné et remplacé par celui d'*Acerdèse* avec lequel il fait double emploi.

Les silex meulières ont été exploitées sur quelques points ; on en a fait des meules de qualité médiocre. » D.-P. Œ.

Le territoire occupe la partie basse de la vallée spacieuse de l'Aron (128 à 150 m.), se relevant à l'E. et au S. à des altitudes de 180 m. L'Aron forme la limite N., recevant deux médiocres affluents, dont le ruiss. de Grazay ; long., 750 m., et les dernières ramifications de la rivière de Deux-Évailles atteignent la limite S. — « Le bourg passable, en plaine, dit Davelu, est situé sur le chemin de Mayenne au Mans ». Près de l'église, une vieille maison avec dessus de porte et de fenêtres sculptés de doubles accolades, meneaux croisés, sièges en pierre dans les embrasures, et dans la cour un four de forme absolument ronde aux assises soigneusement appareillées. Deux vieux chemins rayonnant de Jublains enserraient la paroisse à l'E. et à l'O. ; un troisième la traversait, gagnant directement Marcillé. Jaillot indique la route de Mayenne au Mans ; croisée par celle de Jublains à Lassay (Cassini) et aujourd'hui départementale. Le bourg, situé dans la partie N. de la commune, est relié avec la Chapelle-au-Riboul (6.500 m. N.-E.) ; Bais (10 kil. S.-E.) ; Hambers (7 kil. S.-E.) ; Jublains (5 kil. S.) ; Aron (6 kil. O.) ; Marcillé (2 kil. N.).

Superficie, cadastrée en 1828 par M. Trouessard-Brasardière, 1696 hect. « Fonds médiocre, écrit Miroménil (1696), produisant bled seigle, avoines, sarrasin ; quelques landes, huit métairies ». Le curé donne en 1777 les mêmes renseignements : 7 métairies, un grand nombre de bordages, 200 arpents de landes, et ajoute la culture « de très bon lin ». Il mentionne aussi la fontaine minérale, dite *Mère-Dieu,* abondante et limpide qui sourd près du bourg, « de laquelle montent sans cesse de petits globules. Les habitants en boivent, dit-il, dans les plus grandes chaleurs sans en être incommodés. » L'eau a un petit goût d'encre et dépose du fer hydraté pulvérulent.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 33, de 1614 à 1624 ; — 40, de 1700 à 1710. — 234 feux en 1696 ; — 231 feux en 1698 ; — 234 feux en 1700 ; — 232 feux en 1715 ; — 968 hab. en 1726 ; — 252 feux en 1732 ; — de 800 à 900 communiants en 1780 ; — 1.371 hab. en 1803 ; — 1.155 hab. en 1821 ; — 1.185 hab. en 1831 ; — 1.359 hab. en 1841 ; — 1.325 hab. en 1851 ; — 1.268 hab. en 1861 ; — 1.303 hab. en 1871 ; — 1.180 hab. en 1881 ; — 1.106 hab. en 1891 ; — 1.035 hab. en 1898, dont 241 agglomérés dans le bourg, et le reste dispersé en 67 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 69 fermes en 1843. En dépendent : la Maison-Rouge, 21 hab. : le Fay, 40 hab. ; la Rechignée, 31 hab. ; la Hairie, 36 hab. ; le Coudray, 31 hab. ; la Chesnelière, 39 h. ; la Houdinière, 25 hab. ; les Hermondières, 22 hab. ; la Peaulayère, 33 hab. ; la Lande-de-la-Peaulayère, 30 hab. ; le Houx, 20 hab. ; les Roblinières, 24 hab. ; la Pichardière, 28 hab. ; les châteaux de la Cour et du Bois.

Bureau de poste et *perception* d'Aron.

Marché

Marché de denrées, le mardi, établi en 1868.

Assemblée

Assemblée à la Saint-Denis.

Industrie

Carrières de granit, dans les environs du château de la Cour, d'où fut extraite, en 1707, la pierre pour paver l'église des Capucins de Mayenne ; aujourd'hui inexploitées. Cette pierre, dit le curé en 1777, tire sur le bleu à la

sortie de la carrière et change de couleur à l'air, en conservant toujours une bonne qualité. Une carrière s'exploite encore à 200 m. du bourg.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Passais, et du doyenné de Javron ; — de l'élection, du ressort judiciaire et du grenier à sel de Mayenne ; — du district de Mayenne en 1790 et chef-lieu de canton pour : Grazay, Belgeard, Jublains et Marcillé : — de la Mission de Mayenne en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré et du doyenné de Saint-Martin de Mayenne. — Vicariat fondé par décret du 14 août 1832.

Église dédiée à la Sainte Vierge (Assomption). Elle ne conserve aucune trace de la construction primitive. Le pignon oriental était percé d'une fenêtre ogivale qu'on a murée pour y adosser l'autel. Des chapelles à peu près symétriques furent construites au XVII[e] s., ouvrant sur le chœur ; celles du nord ont été prolongées en forme de bas côtés jusqu'au bas de la nef. Le maître-autel avec bas-relief de l'*Annonciation* est convenable, mais les deux petits autels, surtout pour les sculptures signées : *Pinson fecit, invenit, sculpsit, 1773,* ne sont pas meilleurs que les autres œuvres de cet architecte sans talent. Les statues anciennes sont de la Vierge, saint René, saint Ambroise, saint Jean-Baptiste, saint Julien, saint François d'Assise. Le bénitier de la petite porte, du XVI[e] s., en pierre blanche, en forme de cul-de-lampe, à rebord saillant et dentelure crénelée à la partie supérieure, et renflements imitant des pétales à la base, est vraiment artistique. On lit autour *Jehan Panard, A*[nno] *D*[omini] … ? Les nefs sont pavées de dalles tumulaires, dont plusieurs avec croix et calices. On cite à diverses époques : la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, 1515 ; les autels de Saint-Nicolas, à main droite en entrant, 1560 ; de Sainte-Véronique, interdit en 1676 et dont la statue fut transportée à l'autel Saint-Mathurin ; du Rosaire, 1680 ; de Sainte-Anne, supprimé en 1715 pour édifier une chapelle à gauche du maître autel ; de Saint-Jacques, également détruit pour continuer l'ouverture du côté droit, 1716.

Une église neuve, sur plan et devis de M. Lemesle, entreprise en 1885 et laissée inachevée après la construction de la tour et de la nef, a été reprise cette année même, 1900.

Fondations anciennes : — chapelle de Saint-Nicolas ou de la Ragottière, à la présentation du seigneur de la Cour, avant 1560 ; parmi les chapelains : Jean *Thibault,* chanoine de Saint-Tugal, 1560 ; François du *Goutil,* résignataire d'Ambroise du *Goutil,* 1593 ; Hercule-Prosper-Marie de *Chappedelaine,* 1779 ; — chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1515 par Jean de Bazogers, seigneur de la Cour, dont furent pourvus : François-Gabriel *Lefebvre de l'Oyère,* † 1694 ; François-René *Trippier de la Grange,* 1737 ; et Louis-Jean *T. de la G.,* son frère, 1750. Tous les bénéfices étaient conférés par le chapitre, dont le doyen visitait la paroisse avec grande régularité et exactitude.

La *confrérie* du Rosaire datait du 21 septembre 1625 ; celles du SS. Sacrement et des Trépassés sont mentionnées au XVIII[e] s.

La chapelle de Saint-Denis, entourée d'un cimetière et dans l'axe de la grande route, était célèbre dans le pays, but de pèlerinage et centre d'une assemblée. On y venait invoquer saint Denis contre les maléfices, et comme le pèlerinage devait se faire sans parler, une personne accompagnait toujours le suppliant pour répondre aux passants. En 1545, le seigneur de Bourgon fait conduire ses chiens « à Saint-Denis-de-Grazay ». Interdite en 1779, la chapelle fut réparée, bénite de nouveau en 1806 solennellement. Elle a été supprimée quand on a construit la nef de la nouvelle église dans laquelle on transporta les statues anciennes.

Cure à la présentation du chapitre du Mans. Le temporel se composait, en partie, d'un fief relevant, ainsi que le

presbytère, du chapitre par la seigneurie d'Assé-le-Bérenger.

Curés : Robert, prêtre de Grazay, en contestation avec les chanoines du Mans au sujet de leurs possessions en la paroisse, 1212. Le curé assistait au synode de la Pentecôte, 1419. — Guillaume Grésillé, mort en 1425. — Philippe *Beruyer* permute le 8 mai 1426. — Martin *Fourmy,* curé de Saint-Guingalois, 1426. Guillaume Potier et Jean Collet sont chapelains et fermiers du curé, 1452. — Alexandre de *Channay,* chanoine du Mans, 1503, 1509. Il y avait alors deux prêtres, dont l'un sacristain. — René *Le Breton* rend aveu à la châtellenie d'Assé-le-B., 1530. — Guillaume *Bodin,* bachelier en décrets, 1555, se démet pour raison de santé, 1576. — Marin *Chartier,* 31 mars 1576, résigne et meurt, 1578. — Marin *Lemaçon,* fils de Jamet L. et de Roberte *Lemaistre,* de Mayenne, 3 novembre 1578, a pour compétiteurs : Thomas Gendrot et Nicolas Leclerc. Guillaume Bodin, qui avait fait opposition à toutes ces prises de possession, résigne une seconde fois à Jean Letorneux, 1582. — Jean *Crapier* (?) se démet, 1585. — Vincent *Madré,* fils de Macé M. et de Blanche Fardeau, de Mayenne, 3 mai 1585, signe, 1606, l'établissement des Capucins à Mayenne, dirige les travaux de leur église et est qualifié directeur du couvent, 1609, † le 14 avril 1615 et inhumé en l'église de N.-D. de Mayenne. — Michel *Houzé,* maître ès arts, étudiant en droit à l'université d'Angers, pourvu au mois d'août 1616, par décès du précédent et incapacité d'Étienne Sarazin, se démet, 1618. — René *Bouvier,* de Hambers, mai 1618, permute, 1626. — Étienne *Faucoin,* curé de Daumeray, au diocèse d'Angers, 10 décembre 1626. — François *Bellaillé,* chanoine du Mans, assiste au synode du 27 septembre 1663, se démet, 1681. Sa nomination fut l'occasion d'un long procès entre l'évêque et le chapitre au sujet de sa juridiction sur les quarante cures canoniales. — Michel *Rondeau,* vicaire, commis pour desservir la cure, 7 mars 1681, résigne, 1709. Quatre prêtres et un sous-diacre étaient attachés à l'église. — Mathurin *Janvier,* vicaire, 29 juin 1709, † 1757. — Claude-Élisabeth de la *Broise de Raiseux,* licencié ès lois d'Angers, vicaire de Martigné, 13 avril 1757, † 1777. — François-Guillaume *Lambert,* maître ès arts et bachelier en théologie de Paris, né à Saint-Georges-Buttavent, le 15 mars 1736, de François L., notaire et arpenteur royal, installé le 19 août 1777, venait de quitter les fonctions de principal du collège de la Flèche. Le discours qu'il prononça, en cette qualité, à la bénédiction des drapeaux du régiment d'Auvergne, fut envoyé par Louis XVI à tous les officiers de l'armée, et valut une pension de 600 ℔ à la famille du capitaine d'Assas, dont il avait rappelé le beau fait d'armes. « Très honnête, instruit, bon curé, un peu pédant » (Note de l'évêché en 1778). M. Lambert avait plus de talents que de caractère. Après avoir fait imprimer une lettre contre la Constitution civile du clergé, il céda aux influences de Dupont-Grandjardin et de Maupetit et se laissa porter sur la liste des candidats à l'évêché de la Mayenne, mais n'obtint qu'un nombre dérisoire de voix. Le 13 mars 1791, il prêta le serment avec préambule, le rétracta publiquement le jour de l'Ascension, entra ensuite en communion avec Villar et fit le serment de liberté-égalité. Pendant la Terreur, il se cacha aux Aunais d'Hardanges, chez les D^{lles} Hélouin, et ne reparut qu'après les événements du 18 fructidor an V, pour prêter le serment de haine à la Royauté. Au printemps de 1800, le curé de Grazay reprit ses fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, 20 janvier 1812. — Mathurin Fortin, vicaire, prêta le même serment que son curé, mais ne voulut ni communiquer avec Villar ni accepter la cure de Beaulieu à laquelle il fut élu le 7 août 1791. Après une rétractation faite publiquement dans l'église le 17 mai 1795, M. Fortin desservit avec beaucoup de zèle le pays de Champgeneteux et fut nommé curé de cette paroisse au Concordat. — Julien *Joubin-Renouillère,* ancien desservant insermenté de la Templerie, 1812-1814. — *Langlois,* 1814-1821. — *Leloup,* 1822-1833. — *Coulon,* 1833, 1835. Il devint curé de Château-du-Loir, fut désigné en 1855 comme supérieur du Grand-Séminaire de Laval, refusa et mourut curé de la Flèche. — Paul-Frédéric-Louis Salmon, 1840. — Paul *Lecomte,* 1845, † 1892, fit de son presbytère un petit collège où plus de cent prêtres ont fait leurs premières études. — Félix *Desmaires,* 1892.

Le *presbytère,* construit au XVIII^{e} s. par M. de la Broise, est une belle et grande maison en granit dans le style de cette époque, avec pavillon à chaque extrémité. L'escalier à main courante ouvragée et potelets faits au tour, est de la même époque.

Le petit *cimetière* était autour de l'église ; il en existait un autre à 91 toises autour de la chapelle Saint-Denis dont il fut séparé par la route, qui servait seul depuis la Révolution et qu'on a remplacé vers 1860 par le cimetière actuel, situé sur la route de Mayenne.

Écoles

Écoles. — Jean Le Cornu, prêtre, fait une fondation de quatre messes par semaine et l'attribue « à un prestre qui tienne l'eschole », s'il y en a un, 1650. René Lefaucheux était en fonction en 1708. En 1736 il y a maître et maîtresse, sans fondation ; mais en 1778, le doyen ne trouve plus ni l'un ni l'autre et constate que les enfants ont peu de ressources pour l'instruction. — École des garçons construite en 1881 sur devis de 24.000 fr. ; laïque. — Deux sœurs d'Évron tiennent l'école des filles depuis 1834.

Établissement charitable

Le *bureau de charité* a 710 fr. de revenu.

Féodalité

Féodalité. — Si l'on ne tient pas compte de la famille du nom de Grazay (V. *infra*), la seigneurie de paroisse, vassale de Mayenne, appartient d'abord à la famille de Courceriers. On trouve ensuite : Jean Ouvrouin, tué à la bataille de Nicopolis 1396, mari de Jeanne ou Marie de Courceriers, morte en 1400 ; — Jeanne Ouvrouin, mariée à N. de Jarzé, laquelle vient de la Gravelle à Laval en 1402 « pour faire et recevoir ses hommages à Grazay », et meurt sans enfants après avoir fondé en 1421 le chapitre du Cimetière-Dieu. Cesbron de Villeprouvée, petit-fils de Guillaume de Courceriers ; Marguerite de la Ferrière et Hélène de Montbourcher, filles de Marguerite et Roberde de Courceriers, gardèrent des droits indivis sur Grazay. Guillaume du Pontbellanger et Hélène de Montbourcher, sa femme, en sont dits seigneur et dame en 1456 et 1488. Jean de Bouillé, seigneur du Bourgneuf, leur avait succédé en 1491, et Philippe de Bouillé, comte de Créance, vendit les deux seigneuries en 1664 au chapitre du Mans qui les posséda jusqu'à la Révolution.

Notes historiques

Notes historiques. – Saint Bertrand donne par son testament, en 616, Grazay, *Graciaco,* au monastère fondé par lui au Mans, en souvenir de saint Germain, son protecteur. — Peu de noms antiques — Bouessay, Monthénault, Quesnette — malgré le voisinage de Jublains et le passage de voies et d'un aqueduc venant du pont d'Oisillé en Champgeneteux. — L'église, les droits curiaux, les dîmes, appartenaient au XII^{e} s., à un chevalier nommé Guérin Le Bon, *Garinus Probus.* Vers 1134, celui-ci reconnut sa faute et ses torts ; pour l'amour de Dieu et pour son salut, en présence de ses amis et du consentement de ses parents, il remit tous ses droits aux mains de l'évêque, Guy d'Étampes, qui s'engagea à faire mémoire du donateur aux synodes annuels et lui donna une coupe d'argent du poids de 5 marcs et d'un travail exquis. Plus tard, l'évêque fit don de cette église à son chapitre. — Le curé prétendait au XIII^{e} s. s'approprier tout ce qui appartenait aux chanoines, sauf les oblations des cinq grandes fêtes, et deux parts de la dîme donnée par W. de Grazay. Le procès fut remis par le Pape à l'arbitrage des abbés de Saint-Nicolas et de Chaloché et de l'archidiacre d'Angers, 1213. — L'abbaye de Champagne, dès le XIII^{e} s., possédait un fief en Grazay.

26 juillet 1798, Marin Gandon, dit *Moustache,* capitaine des Chouans du canton, est signalé comme répandant la terreur dans tout le pays. — 14 mai 1799, sur cinq ouvriers de Mayenne arrêtés à Grazay, deux, désignés sur une liste du capitaine, sont fusillés par les Chouans. — 5 juin, on demande la suppression du cantonnement trop

faible pour se défendre. — Nuit du 25 au 26 juin, l'arbre de la Liberté est renversé et quelques particuliers rançonnés. — 20 juillet, état du canton d'après le rapport de René Lefaux, ex-vicaire de Jublains, commissaire du gouvernement : l'esprit public ne s'améliore pas ; les brigands armés continuent de parcourir les communes et coupent les arbres de la Liberté ; le commerce et l'industrie sont anéantis ; un seul instituteur, à Jublains ; aucun prêtre constitutionnel ou insermenté ; 13 jeunes gens sur 18 enrôlés dans les Chouans se sont rendus. — 25 septembre 1799, les Chouans sont les maîtres du pays.

Maires

Maires : Marin *Lemaignan,* 1798. — Étienne-Julien *Chenevière,* mort curé de Montsûrs, 1800, 1803. — René *Chenevière,* 1803-1806. — Philippe *Lottin,* 1806. — M. de *Chappedelaine,* 1821, 1824. — *Hubert,* 1827, 1830. — *Guinoiseau,* 1835. — *Guillemeau,* 1836. — *Hubert,* 1840. — Eugène *Moulin de la Blanchère,* 1850, 1885. — *Gesbert,* 1885-1888. — *Filoche,* 1888-1895. — Louis *de la Blanchère,* 1896.

Sources et Bibliographie

Reg. par. : quelques feuilles de 1565 à 1567 ; suivis depuis 1612. — Arch. du chapitre de Mans, B. 33, 34, 95. — Alm. Bernard, mss. — *Bull. hist. de la M.,* t. X, p. 52 ; t. XI, p. 32. — *Annonces de Laval,* 1834, p. 65. — Arch. de la M., B. 1.331 ; L. 50. — Arch. nat., Q/3, 78 ; F/1b, II, Mayenne, 1. — A. Foubert, aumônier à Craon, notes mss.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *Le Bois, la Cour, le Pont-Bellanger,* etc.